

Territoires et Cinéma

► Nov - Dec 2025 ◄

★★★ LE CINÉMA DANS LA TEMPÈTE ? ★★★

On peut le croire si l'on rapproche trois évènements : tout d'abord la fusion annoncée pour fin 2028 entre Canal+ et UGC par une entrée dans le capital d'UGC, le rachat de Warner Bros par deux offres concurrentes : celle de Netflix et celle de la Paramount. S'ajoute à cela une offensive de quelques députés contre le CNC, et cette offensive va jusqu'à proposer sa suppression au moyen d'un amendement au projet de loi de finance.

Bien entendu cette série de données auraient des conséquences considérables que nous ne pouvons pas étudier dans le cadre de notre publication. C'est bien entendu le rachat de la Warner qui présente le plus de risque pour les salles de cinéma. Ce qu'a souligné l'UNIC - Union internationale des cinémas.

Dans un communiqué, Laura Houlgate, sa PDG, « *a expliqué les profondes inquiétudes de l'organisation concernant l'accord proposé : si elle était autorisée à se concrétiser cette transaction présenterait un double risque. La disparition d'un studio entraînerait inévitablement une réduction du nombre de film proposé aux spectateurs dans les cinémas, ce qui provoquera une baisse des revenus, d'importantes fermetures de salle et des pertes d'emplois significatives dans ce secteur. Par ces paroles, comme par ces actes Netflix, à maintes fois démontrer son manque de confiance envers les salles de cinéma et de leur mode économique. La sortie qu'une poignée de films salle, généralement dans but de décrocher des prix, et ce pour une durée très courte privant, ainsi les exploitants de salle d'une exclusivité équitable.* »

Qu'ajouter de plus, sinon souhaiter une vigilance des Pouvoirs Publics pour s'apprêter à prendre des mesures permettant de sauvegarder le modèle français d'organisation du cinéma.

COMMUNIQUE DE L'UNIC SUR : <https://www.unic-cinemas.org/en/resources/news/news-blog/detail/european-cinema-trade-body-unic-voices-strong-opposition-to-planned-acquisition-of-warner-bros-by-s/>



UNION INTERNATIONALE DES CINÉMAS
INTERNATIONAL UNION OF CINEMAS



Nous relayons ici et en PAGE 3 le travail de l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalités consacré à la place de ces collectivités en matière culturelle.

ENQUÊTE INÉDITE « L'ENGAGEMENT DES COMMUNES ET LEUR INTERCOMMUNALITÉ POUR LA CULTURE EN 2025 »

« L'AMF a lancé, pour la 1ère fois, une enquête sur l'action culturelle dans les communes et les intercommunalités compétentes, qui relève d'une compétence facultative pour celles-ci. Les résultats de cette enquête permettent de dresser un panorama des actions engagées par les communes et les intercommunalités compétentes sur l'offre culturelle, les difficultés rencontrées et les moyens organisationnels et financiers mobilisés pour rendre accessible la culture à l'ensemble de la population. Elles sont de nature à nourrir utilement le dialogue entre l'AMF, le ministère de la Culture et ses partenaires.

METHODOLOGIE : L'enquête, réalisée entre le 5 et le 22 juin 2025 auprès de l'ensemble des adhérents de l'AMF, a fait l'objet de 5 244 retours. L'analyse s'est toutefois basée sur les 1 983 réponses complètes, provenant de 1 881 communes et 102 EPCI compétents. Une partie des réponses a été analysée selon les strates de population des communes : moins de 2 000 habitants (70 % des réponses - strate représentant 84 % de l'ensemble des communes), entre 2 000 et 9 999 habitants (21 % des réponses - strate représentant 13 % de l'ensemble des communes), entre 10 000 et 29 999 habitants (3 % des réponses - strate représentant 2 % de l'ensemble des communes), plus de 30 000 habitants (1 % des réponses - strate représentant 1 % de l'ensemble des communes). »

Comme nous l'avons déjà fait les autres années, nous vous présentons ici les points à retenir du travail de l'observatoire en 2025. Vous en trouverez également le sommaire. Sont consultables sur le site du CNC : la totalité du document bien sûr, ainsi que des bilans 2024, parus en novembre 2025 :

- *L'emploi des femmes dans la production cinématographique en 2024*
- *L'emploi des femmes dans les sociétés de production audiovisuelle en 2024*
- *Les films d'initiative française réalisés par des femmes en 2024*
- *Les œuvres audiovisuelles aidées en 2024 écrites et réalisées par des femmes*

LIEN VERS LA PAGE DU SITE DU CNC :
https://www.cnc.fr/professionnels/etudes-et-rapports/etudes-prospectives/observatoire-de-legalite-femmes--hommes-edition-2025_2502480

SOMMAIRE

- L'emploi des femmes dans les secteurs du cinéma et de l'audiovisuel
- L'emploi des femmes dans les productions cinématographiques et audiovisuelles de fiction
- La place des femmes dans la réalisation des films cinématographiques
- La place des femmes parmi les chefs de poste des films cinématographiques
- La place des femmes dans la réalisation et l'écriture de programmes audiovisuels
- La place des femmes parmi les chefs de poste des programmes audiovisuel



UNE PHOTO D'ALICE GUY POUR UN RAPPEL :



LES VOTES SONT OUVERTS
POUR LE PRIX ALICE GUY
JUSQU'AU 31 JANVIER 2026
A MINUIT !



<https://www.prixaliceguy.com/votez-pour-le-prix-alice-guy-2026/>

À RETENIR

UNE FEMINISATION PROGRESSIVE DE LA FILIERE, LENTE ET DISCONTINUE

Un effet rattrapage marqué dans les prestations techniques et l'animation, secteurs traditionnellement plus masculins. Toujours la même répartition genrée des métiers, même si les métiers techniques s'ouvrent de plus en plus aux femmes, et moins d'actrices à partir de 50 ans. Des écarts salariaux persistants au sein d'une même famille de métiers, les femmes restant sous-représentées dans les professions les plus rémunératrices (par ex., directeur de la photographie ou réalisateur)

DES AVANCEES NOTABLES COTE PRODUCTION AUDIOVISUELLE

Une part record de femmes à l'écriture et à la réalisation des œuvres aidées en 2024, portée par la politique volontariste des diffuseurs publics. Faible écart de rémunération entre acteurs et actrices, et en faveur ici des femmes (contrairement au cinéma)

UN BONUS PARITE QUI NE FAIT PLUS EFFET COTE CINEMA

Recul de la proportion de films éligibles pour la première fois depuis sa mise en place. Moindre présence des femmes aux postes clés sur les FIF agréés en 2024, au plus bas depuis 2019. Inversion de tendance à la réalisation depuis 2 ans, avec une part de films réalisés par des femmes en repli

POUR PRES DE 70 % DES PROJETS, AUDIOVISUELS COMME CINEMA, DES POSTES CLES CONFIES EN LARGE MAJORITE* A DES HOMMES

5 % des projets audiovisuels et près de 10 % des FIF agréés** où tous les postes clés sont occupés par des hommes. Un poste de réalisateur décisif : des projets plus patrimoniaux lorsque le réalisateur est une réalisatrice.

* Large majorité : plus de 60 % des postes clés

** FIF : sans tenir compte du poste de cheffe costumière, généralement occupé par une femme

En cinéma, et dans une moindre mesure en fiction audiovisuelle, des réalisatrices qui se font RARES SUR LES ŒUVRES A GROS BUDGET

★★★ L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE : « L'ENGAGEMENT DES COMMUNES ET LEUR INTERCOMMUNALITÉ POUR LA CULTURE EN 2025 » - suite de la page 1 ★★★

Pour la première fois l'AMF a lancé une enquête sur cet aspect de l'action des communes, et dont vous trouverez ci-après des extraits des principaux enseignements :



Malgré le caractère facultatif de l'intervention des collectivités territoriales dans le champ culturel, la première enquête de l'AMF sur l'action culturelle révèle une très forte mobilisation des communes puisque 67 % d'entre-elles considèrent être les premiers financeurs localement.

Au sein du bloc local, les communes sont majoritairement compétentes dans le champ culturel, même si l'intercommunalité peut jouer un rôle important en particulier dans les communes de moins de 2 000 habitants

Les enjeux de cohésion sociale (cités par 54 % des collectivités), d'identité locale (50 %, dont la préservation du patrimoine), de renforcement de l'attractivité (49 %), d'accessibilité de l'offre aux habitants et d'action en faveur de la jeunesse (les deux à 44 %) constituent les principaux moteurs des politiques culturelles des communes.

Les moyens d'intervention dont disposent les communes dans le domaine culturel sont très variés, et visent le plus fréquemment le soutien à des actions et à des événements culturels du territoire (soutien financier, logistique... cité à hauteur de 66 %), la gestion, la valorisation et la préservation du patrimoine (55 %).

Les petites communes disposent globalement de peu d'équipements culturels, en particulier celles de moins de 2 000 habitants, et s'appuient essentiellement sur une salle polyvalente, la bibliothèque et leur patrimoine.

Les communes et leur intercommunalité proposent une grande variété d'actions ou d'activités culturelles, majoritairement en matière de spectacle vivant (67 %), d'expositions (53 %) et en lien avec le patrimoine (38 %). Les communes proposent également des projections de films (32 %), des ateliers participatifs (28 %), des festivals (26 %), des événements littéraires (25 %), des activités mettant en avant la culture traditionnelle locale (22 %), ou des résidences d'artistes (20 %). En outre, près des deux tiers des collectivités (62 %) se mobilisent en matière d'éducation artistique et culturelle destinée aux enfants.

La difficulté à toucher tous les habitants, en particulier ceux qui sont considérés comme éloignés de la culture (pour des raisons culturelles, de santé, de déplacement...), est signalée par près d'une collectivité sur deux (45 %), faisant ainsi écho à l'enjeu de cohésion sociale cité par 54 % des répondants. Pour lever ces freins, les collectivités ont notamment mis en place des tarifs dégressifs voire la gratuité (46 %), ainsi que des partenariats associatifs ou sociaux (42 %).

Les difficultés financières constituent le principal frein pour l'organisation de l'offre culturelle, qu'il s'agisse de l'insuffisance de moyens financiers au sein de la collectivité pour 62 % des communes et 55 % des intercommunalités et d'aides financières (44 % pour les deux).

Les maires des petites communes font globalement part d'un manque de moyens humains (personnels et bénévoles) et financiers pour développer une politique culturelle.

82 % des collectivités rencontrent des difficultés pour la gestion et la rénovation du patrimoine. Les difficultés financières constituent ici aussi le principal frein (61 % des communes et 50 % des intercommunalités citent l'insuffisance de moyens financiers au sein de la collectivité et 48 % le manque d'aides financières).

L'enquête révèle que 39 % des communes et 8 % des intercommunalités ne perçoivent pas d'aides financières en matière culturelle. Pour les 61 % des communes en percevant, les principales aides financières proviennent du département (33 %), de l'intercommunalité (26 %) et de la région (17 %).

Les principaux partenaires des communes dans le domaine culturel sont les associations (citées à hauteur de 76 %), le département (52 %), la DRAC (31 %) et la région (28 %). Il apparaît toutefois que les communes de moins de 2 000 habitants ont moins de relations avec ces partenaires que les communes plus importantes, sauf avec les associations.

La relation entretenue avec la DRAC est très variable selon les communes (...) et s'avère relativement faible en matière de patrimoine (22 % des collectivités). 46 % des collectivités indiquent d'ailleurs n'avoir aucun échange global avec la DRAC, en particulier pour les communes de moins de 2 000 habitants (55 %),

En dépit d'un contexte budgétaire dégradé, les deux tiers des communes et des intercommunalités (66 %) ont maintenu ou légèrement baissé (moins de 1 %) leur budget dédié à la culture entre 2024 et 2025. 42 % des collectivités ont observé un impact budgétaire lié à l'inflation, qui a pu se traduire, parmi celles-ci, par une réduction du nombre de représentations ou d'activités proposées (35 %), des subventions versées à des structures culturelles (27 %), ou encore par une baisse du recours à des intervenants extérieurs (25 %) ou des créneaux d'ouverture (3 %).

Si les budgets ont globalement pu être maintenus jusqu'alors, les élus sont toutefois très préoccupés par les perspectives budgétaires et sont demandeurs d'un accompagnement financier plus fort de la part de l'État ainsi qu'une stabilité des financements pour pouvoir continuer à engager des projets culturels et garantir le fonctionnement des équipements.

L'intégralité de l'enquête sur :

<https://medias.amf.asso.fr/docs/DOCUMENTS/81ecc3a144a811b010005432ad78d544.pdf>

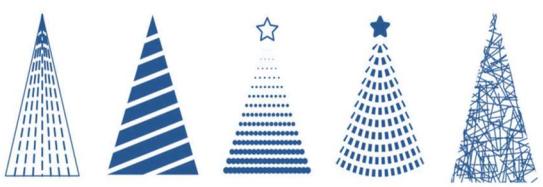
Vous y retrouverez le détail de la méthodologie, ainsi que la présentation complète des résultats dont voici le sommaire :

1. Une politique culturelle encore largement pilotée par les communes et une dynamique intercommunale perfectible
2. Des partenaires homogènes mais dont le degré d'implication varie selon les strates de population
3. Une grande diversité d'équipements culturels gérés le plus souvent en régie directe
4. Une grande diversité de l'offre culturelle et des actions menées
5. Les difficultés rencontrées pour mener des actions culturelles et préserver le patrimoine
6. Freins et leviers de l'accès à la culture
7. Un bloc communal 1^{er} financeur de la culture, avec des aides extérieures très variables selon les strates de population

L'enquête déjà a été relayée via la dernière newsletter. N'hésitez pas à nous communiquer une adresse mél afin que nous l'intégrions aux envois !

<https://territoires-cinema.fr/recevoir-notre-newsletter/>

★★★ DES NOUVELLES DU CINÉMA ★★★



Joyeuses Fêtes

Les études du CNC

Diagnostic environnemental de la distribution en salles en France



DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL DE LA DISTRIBUTION EN

SALLES EN FRANCE Rappelons qu'afin d'accompagner la filière dans sa transition écologique et énergétique, *Plan Action !* a été lancé en 2021, plan de politique publique de transition écologique et énergétique des secteurs du cinéma, de l'audiovisuel et des industries techniques. Dans ce cadre le CNC a publié le 11 décembre dernier le "Diagnostic environnemental de la distribution en salles en France", dont l'intégralité est disponible sur : <https://www.cnc.fr/etudes-et-rapports>

LA COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES DE L'ASSEMBLEE AUDITIONNE SUR LA CHRONOLOGIE DES MEDIAS ET SA REMISE EN CAUSE PAR CERTAINS ACTEURS DU SECTEUR • VOUS POURREZ VOIR EN LIGNE LA COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES DE L'ASSEMBLEE NATIONALE DU 03 DECEMBRE DERNIER, PRÉSENTÉE AINSI SUR LE SITE DE L'ASSEMBLÉE : "La commission auditionne sur la chronologie des médias et sa remise en cause par certains acteurs du secteur", sous la forme d'une table ronde : M. O. Henrard, directeur général délégué du Centre national du cinéma et de l'image animées (CNC), M. C. Tardieu, secrétaire général de France Télévisions, M. R. Patry, président de la Fédération nationale des cinémas français (FNCF) et du Bureau de liaison des industries cinématographiques (Blic), M. S. Demoustier, co-président du Bureau de liaison des organisations du cinéma (Bloc), et M. M. Missonnier, membre." **ET PRÉCISE** : "Cette table ronde n'a pas fait l'objet d'un compte rendu écrit : elle est accessible sur le portail vidéo du site de l'Assemblée nationale à l'adresse suivante : <https://assnat.fr/hvg4Lb>"



Image : capture d'écran de la vidéo de la Commission



A VOS AGENDAS 2026 !

PRINTEMPS DU CINÉMA : du dimanche 22 au mardi 24 mars 2026
FÊTE DU CINÉMA 2026 : du dimanche 28 juin au mercredi 01er juillet 2026



ACTUALITE DANS LA DISTRIBUTION

Nomination • Le Film Français a annoncé la nomination de Magalie Armand qui devient la nouvelle Déléguée Générale du Syndicat des Distributeurs Indépendants – SDI. Elle entrera en fonction début 2026. Certains l'auront connu notamment au CNC au département "Coproduction, coopération et Cinémas du monde" ou précédemment chez Unifrance.

Difficultés • La distribution connaît bien des difficultés, car après d'autres structures dont il a relaté les difficultés cette année, le journal a récemment annoncé le placement en liquidation judiciaire des sociétés de distribution « Capricci Films » et « La Vingt-Cinquième Heure »



UNE PLACE PHILIPPE DE BROCA A PARIS C'est par le biais d'une publication de **CinéComédies** sur les réseaux sociaux que nous avons appris l'inauguration de la place Philippe de Broca dans le 12ème arrondissement de Paris. **Merci à eux !** A cette occasion Jean-Paul Rappeneau lui a rendu un hommage que vous pourrez retrouver sur la chaîne YouTube de CineComedies : youtube.com/@CineComedies1



CineComedies organise un festival bien connu désormais, à Lens-Liévin (avec résidences d'écritures, compétition de courts métrages, etc... et bons nombre de partenariats <https://www.festival-cinecomedies.com/>)

